

**LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025 à 18H00**

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Salle conseil – Mairie de SAINT-FRÉGANT

## - TABLEAU DES DÉCISIONS -

Membres du bureau en exercice : 15

- ▶ **Présents : 12**
- ▶ **Votants : 12**
- ▶ **Quorum atteint**

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSÉNY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian		X	
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUËS	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier		X	
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	MARTIN	Aurélie	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		
SAINT-FRÉGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEËN	BEAUGENDRE	Louis		X	
TREGARANTEC	TOUDIC	Yann	X		

Secrétaire de séance : Cécile GALLIOU

### Liste des délibérations examinées en séance du 22/09/2025

OBJET DES DÉLIBÉRATIONS	Numéro d'acte	VOTE
<b>Ressources humaines</b>		
Accueil d'un contrat d'apprentissage au service communication	<b>28</b>	<b>Approbation à l'unanimité</b>

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance sont publiées sur le site internet de la CLCL (<https://www.clcl.bzh/conseils-deliberations>) et sont communicables sur support papier sur demande.  
*Art. L.2121-25 : Nouvelles dispositions applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2022 – Fonctionnement du conseil communautaire.*

Liste affichée au siège de la CLCL le 29/09/2025 et publiée sur le site internet de la CLCL le 29/09/2025.

La Présidente

